OMEP FRANCE
La Lettre n°32
3e trimestre 2026

Éditorial

« Financer l'éducation et la protection de la petite enfance pour favoriser l'égalité réelle »

L'un des combats majeurs de l'OMEP consiste à faire progresser le droit à l'éducation des jeunes enfants. Beaucoup reste à faire : si l'élémentaire est gratuit et obligatoire dans presque tous les pays (95 %), une année d'éducation préscolaire gratuite n'est légale que dans 47 % d'entre eux, et 21 % seulement garantissent trois années de préscolarisation.

Au-delà du droit, pour une éducation équitable, inclusive et de qualité, la question des financements est essentielle.

Les travaux du Groupe de travail inter-gouvernemental ouvert, constitué aux Nations Unies pour élaborer un 4e protocole facultatif à la Convention internationale des droits de l'enfant, en témoignent : il s'agit d'étendre le droit à l'éducation vers le préscolaire, pour une année au moins, et vers le secondaire.

Lors de la dernière session à Genève, la question des ressources a été posée par les États. Des pays à faibles revenus craignent de ne pouvoir trouver les financements ; d'autres, aux revenus élevés, s'y opposent, parfois pour ne pas remettre en cause les modes de financement en place, par exemple du fait de l'existence d'un secteur privé soutenu par l'argent des familles.

Au-delà du coût de l'éducation organisée, les représentants des enfants ont insisté sur les dépenses induites qui incombent aux familles : transports, manuels, fournitures, repas, uniformes. Ces charges constituent des obstacles à un droit effectif à l'éducation.

Pour les plus jeunes enfants, les représentants de l'OMEP ont souligné que leur éducation comporte autant d'enseignement que de soins, valorisant la notion d'« educare » : soutenir leur développement suppose de s'occuper d'eux de façon globale et de mettre en place une pédagogie holistique.

Parvenir à une EPPE effectivement gratuite pour tous est donc essentiel. L'OMEP doit continuer de se mobiliser pour éviter que l'EPPE ne soit portée que par l'ambition d'être « abordable », ce qui exclurait les plus défavorisés et creuserait les inégalités dès le départ.

Des réflexions internationales portent aussi sur la diversification des sources de financement. Le prochain rapport UNESCO/UNICEF/OCDE sur le suivi des engagements de Tachkent, attendu en novembre, portera notamment sur les financements innovants : contributions d'entreprises, de fondations ou d'associations, via des incitations fiscales ou des subventions. Il importe cependant de ne pas perdre l'essentiel : qu'une éducation inclusive, équitable et de qualité inspirée par des valeurs humanistes soit assurée pour tous.

L'OMEP souligne que la responsabilité première de garantir le droit à l'éducation incombe à l'État. Lorsque des acteurs non étatiques sont impliqués, une réglementation et une coordination publiques solides doivent garantir l'équité et la qualité de la politique conduite.

La gratuité réelle de l'éducation des jeunes enfants reste pour l'OMEP une clef pour que tous bénéficient de conditions équivalentes afin de construire des sociétés plus apaisées.

Il faut continuer, partout, de nous mobiliser pour faire progresser une cause essentielle.

Gilles Pétreault
Président de l'OMEP France
Représentant de l'OMEP auprès de l'UNESCO
et des Nations Unies à Genève.



OMEP France

- Participation au 99e congrès de l'AGEEM à Poitiers et soutien à son projet "Erasmus +" de visites pour découvrir d'autres systèmes préscolaires en Europe.
- Hommage à Janusz Korkzak à Treblinka (PL)
- Participation à l'assemblée mondiale à Poznan



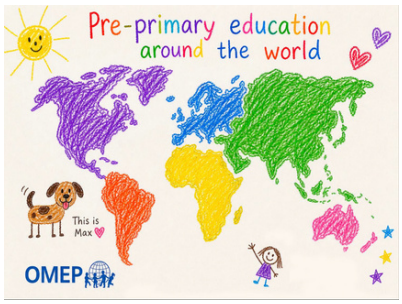
- Site de l'OMEP France : possibilité d'accès en anglais ou l'espagnol (bas de toute page)

OMEP Mondiale



Déclaration de l'OMEP : "Quand les enfants prennent la parole, savons-nous les écouter en ces temps d'incertitude mondiale ?"

Lancement du recueil sur les systèmes pré-scolaires du monde par l'OMEP Australie.



ONU et UNESCO



- Présentation du rapport d'activités de l'OMEP à l'UNESCO à l'assemblée de l'OMEP de Poznan
- L'OMEP à Genève pour soutenir un nouveau protocle additionel à la Convention des Droits de l'enfant

Journée internationale de la Paix

- L'OMEP Mondiale s'engage avec un ensemble d'ONG. La déclaration s'intitule « Investir dans les enfants, investir dans la paix : faire progresser les droits des enfants dans les conflits et les déplacements »
- Un collectif d'ONG représentées à l'UNESCO, dont l'OMEP, organise comme chaque année un événement. Cette année, il portera sur "La création au service de la Paix" et se déroulera à Séville le 8 octobre en mode hybride.

Commission francophone de l'OMEP

- Présentation du rapport d'activités et des projets à l'Assemblée de l'OMEP à Poznan
- Djibouti a été admis comme comité préparatoire et participe à la commission francophone
- Enquête sur les webinaires conjoints OMEP/UNESCO



Événements à venir

- **5 octobre :** Journée internationale des enseignants - Programme
- **7 octobre :** 228e Commission exécutive de l'UNESCO - Etude de la demande de changement de staut de l'OMEP - Dossier
- **8 octobre :** Événement sur la culture de Paix par des ONG de l'UNESCO (à Séville) - S'inscrire
- **13 et 15 octobre :** Webinaire de la Commission francophone (Arts et l'EPPE - S'inscrire)
- **19-20 novembre :** Lancement du rapport UNESCO/UNICEF/OCDE sur le financement de l'EPPE (à l'UNESCO - S'inscrire).
- **23 novembre** : CA de l'OMEP France
- **1er décembre :** Assemblée générale de l'OMEP France (renouvellement partiel du CA)
- **15-17 décembre :** Conférence internationale des ONG à l'UNESCO

Adhérer à l'OMEP France
Plus d'informations sur notre site : www.omepfrance.fr